



# **Glossaire terminologique raisonné du Conseil de l'Europe sur les questions roms**

**Edition mise à jour – 18 mai 2012**

## TABLE DES MATIERES

<u>Introduction</u>	3
<u>Nouvelle définition</u>	3
<u>Chapitre I</u> : Rappel historique et termes liés à la dénomination des groupes de population et à la langue	5
I.1 Bref rappel sur les origines	5
I.2 Estimations	6
I.3 Termes liés à des groupes de population	6
▪ Roms	6
▪ Sintés (Manouches)	7
▪ Kalés (Gitans)	8
▪ Tsiganes	8
▪ Romanichels (Bohémiens)	9
▪ Voyageurs (Gens du voyage / <i>Travellers</i> )	9
▪ Yéniches	11
▪ Gadgés (non-Tsiganes)	11
I.4 Termes liés à la langue	11
▪ Romani (langue romani, romanes, rromani)	11
I.5 Terme nouvellement défini	13
▪ Antitsiganisme (Romaphobie, Tsiganophobie)	13
<u>Chapitre II</u> : Textes du Conseil de l'Europe relatifs aux questions roms	14
II.1 Textes adoptés par le Comité des Ministres	14
II.2 Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire	14
II.3 Textes adoptés par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	14
II.4 Textes adoptés par l'ECRI concernant les Roms	15
II.5 Autres textes	15
<u>Chapitre III</u> : Structures et initiatives pertinentes du Conseil de l'Europe et organisations partenaires	16
III.1 Nouvelles structures pertinentes au Conseil de l'Europe	16
III.2 Anciennes structures pertinentes au Conseil de l'Europe	16
III.3 Organisations, associations, ONG et structures informelles	17
III.4 Projets et initiatives du Conseil de l'Europe relatifs aux Roms	20
<u>Chapitre IV</u> : Termes et expressions à usage spécifique ou présentant des difficultés de traduction	24
IV.1 Termes liés au statut et mode de vie	24
IV.2 Termes liés au stationnement, au lieu de séjour et à l'infrastructure	24
IV.3 Termes liés aux expulsions	26
IV.5 Termes liés à la situation des femmes et à la santé	26
IV.6 Termes liés à la médiation	27
IV.7 Termes liés à l'histoire, à la langue et à la culture	28
IV.8 Termes liés aux politiques	29
<u>Personnes de contact pour le glossaire</u>	31

## **INTRODUCTION:**

La terminologie employée par le Conseil de l'Europe (CdE) a considérablement varié depuis 1969, date du premier texte portant sur ces populations : « Tziganes et autres nomades (texte de 1969) », « nomades » (1975 et 1983), « populations d'origine nomade » (1981), « Tziganes » (1993), « Roms (Tziganes) » (1995), « Roms » (1997, 2002), « Roms/Tziganes » (1995, 1998, 2000), « Rom(s)/Tziganes et Voyageurs » (2001), « Roms et Gens du voyage » (entre 2004 et 2010), « Roms » depuis 2010. Cette évolution peut être suivie notamment dans le livre de Jean-Pierre Liégeois *Le Conseil de l'Europe et les Roms, 40 ans d'action*, publié en 2010 par les Editions du Conseil de l'Europe.

En 2006, compte tenu des nombreuses variantes trouvées dans les différents documents et sites web du Conseil de l'Europe, une harmonisation de la terminologie au sein de l'Organisation a été jugée indispensable.

La première version de ce glossaire terminologique a donc été rédigée en décembre 2006 par Claire Pedotti (Service de la traduction française), Michaël Guet (DGIII Division des Roms et des Gens du voyage) et Aurora Ailincăi (DGIV Projet « Education des enfants roms en Europe ») en consultation avec les Services de la traduction anglaise et française du Conseil de l'Europe et le Secrétariat du Forum européen des Roms et des Gens du voyage. Cette collaboration transversale s'est depuis poursuivie avec, en outre, Alan McDonald du Service de la traduction anglaise. Les ajustements et remaniements du glossaire initial en sont le fruit.

Certaines décisions concernant la terminologie résultent notamment des conclusions d'un séminaire organisé au Conseil de l'Europe en septembre 2003 portant sur « les identités culturelles des Roms, Tziganes, Gens du voyage et groupes apparentés en Europe » qui réunissait des représentants des différents groupes en Europe (Roms, Sintés, Kalés, Kaalés, Romanichels, Boyash, Ashkali, Egyptiens, Yéniches, Travellers, etc.) ainsi que des représentants de diverses organisations internationales (OSCE-BIDDH, Commission européenne, HCR, entre autres).

La complexité de la question nous a contraints de définir un certain nombre de principes linguistiques qui peuvent sembler un peu arbitraires. Par exemple, nous avons décidé d'adopter la règle du pluriel en français (ajout d'un « s ») pour les termes pouvant être considérés comme entrés dans l'usage courant. Pour les termes plus « rares », nous nous en sommes tenus aux règles grammaticales de la langue d'origine. Notons aussi que les adjectifs s'accordent en nombre mais pas en genre.

Même si les préconisations de ce glossaire s'appliquent surtout à la terminologie utilisée au Conseil de l'Europe, il est intéressant de souligner qu'il a été également repris dans d'autres organisations/institutions internationales telles que la Commission européenne et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, et dans certains organes des Nations-Unies, notamment au sein de leurs services de la traduction et de l'interprétation.

## **NOUVELLE DEFINITION:**

En 2010, plusieurs textes de l'Assemblée parlementaire ont été adoptés, qui utilisaient simplement le terme « Roms » avec une définition en note de bas de page. Ce changement d'usage terminologique a été entériné en fin d'année lors de la réunion de haut niveau sur les Roms et l'adoption de la Déclaration de Strasbourg du 20 octobre 2010. Suite à cette déclaration, un Représentant Spécial du Secrétaire Général (RSSG) pour les questions relatives aux Roms a été nommé et une équipe d'appui du RSSG a remplacé l'ancienne Division des Roms et des Gens du voyage.

**Le présent glossaire terminologique- qui fait désormais foi au Conseil de l'Europe - est une mise à jour du glossaire de décembre 2006** et tient compte des dernières évolutions terminologiques afin de refléter le consensus actuel. Il tient compte des évolutions récentes en termes d'usage et d'acceptation dans la langue de tous les jours, ainsi que de la couverture géographique du Conseil de l'Europe qui inclut parmi ses Etats membres la Turquie et les pays du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) où résident des communautés appartenant à la branche orientale des Roms (Doms et Loms – voir ces mots dans le glossaire).

L'usage actuel au Conseil de l'Europe est désormais d'utiliser le terme « Roms » accompagné de la définition suivante (légèrement différente en anglais où certaines précisions ne sont pas nécessaires):

Français :

*Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».*

Anglais :

*The term “Roma” used at the Council of Europe refers to Roma, Sinti, Kale and related groups in Europe, including Travellers and the Eastern groups (Dom and Lom), and covers the wide diversity of the groups concerned, including persons who identify themselves as Gypsies.*

**Il est vivement recommandé de suivre les préconisations de ce glossaire (en cas d'hésitation, choisir le terme souligné).**

## CHAPITRE I : RAPPEL HISTORIQUE ET TERMES LIES A LA DENOMINATION DE GROUPES DE POPULATION ET A LA LANGUE

### I.1 BREF RAPPEL SUR LES ORIGINES

Les Roms sont très généralement méconnus, et les attitudes adoptées à leur égard, ou les décisions politiques prises à leur encontre, ont été, au fil des siècles, davantage inspirées par les préjugés que par la connaissance des réalités historiques ou culturelles.

Les premières traces écrites de l'arrivée des Roms en Europe remontent au XIV<sup>e</sup> siècle mais il n'est pas exclu que certains y étaient présents dès le XII<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que la linguistique découvre que leur langue, le romani (*romani čhib*), est une langue de l'Inde - plus précisément du nord-ouest du pays - dérivée de parlers populaires proches du sanskrit.

Les premières migrations de ce peuple semblent avoir lieu à partir du IX<sup>e</sup> siècle (certains auteurs situent ce départ autour de l'An 1000) pour des raisons encore incertaines. Les ancêtres des Roms qui ont quitté l'Inde, ont migré via la Perse, l'Arménie et l'empire byzantin pour progressivement atteindre toute l'Europe (ils sont toutefois également présents en Amérique, en Afrique, en Australie, etc.). Les Roms européens peuvent être divisés en trois grandes branches : les Roms les Sintés (appelés aussi Manouches) et les Kalés (ou Gitans) – voir ci-dessous ces termes). Les Roms européens, les Doms (qui se sont installés dans les pays du Moyen-Orient ainsi qu'en Turquie) et les Loms (qui sont restés dans les pays du Caucase) semblent partager, si ce n'est des origines géographiques et linguistiques communes, au moins une identité socio-ethnique commune.<sup>1</sup>

« Roms » est aussi devenu le terme générique en usage au niveau international depuis le premier Congrès international de Londres en 1971, date à laquelle les représentants de ces communautés ont également adopté le 8 avril comme Journée internationale des Roms, un hymne, *Djelem*, *Djelem*<sup>2</sup>, et un drapeau.<sup>3</sup>



Pour mémoire, rappelons trois dates importantes pour les Roms :

- 8 avril : Journée internationale des Roms ;
- 2 août : Journée de commémoration des victimes roms et sintés durant la seconde guerre mondiale ;
- 5 novembre : Journée internationale de la langue romani (proclamée lors de la Conférence de l'URI (*International Romani Union*) qui s'est tenue à Zagreb, Croatie, les 3-5 novembre 2009).

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur leur parcours migratoire et les premières traces écrites de leur ancrage dans chaque Etat, ainsi que sur les politiques menées à leur égard, voir « *Roms en Europe* » de Jean-Pierre Liégeois aux Editions du Conseil de l'Europe, ainsi que les fiches sur l'histoire des Roms publiées par le Conseil de l'Europe et disponibles en ligne sur [http://www.coe.int/t/dg4/education/roma/histoCulture\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg4/education/roma/histoCulture_fr.asp).

<sup>2</sup> Le texte de l'hymne en deux versions du romani ainsi que les traductions en anglais et français sont disponibles sur <http://levurdondisha.grafbb.com/t206-hymne-des-gitans>.

<sup>3</sup> Le drapeau rom a pour particularité de représenter un peuple et non un Etat avec des frontières définies. La couleur bleue symbolise le ciel, la liberté, la spiritualité, l'éternel, et le vert la nature, la terre, la fertilité et le matériel. La roue à seize rayons de couleur rouge symbolise la roulotte, le voyage, la croissance et le progrès, mais renvoie également aux origines indiennes des Roms, leur « mère-patrie » d'où ils ont migré dès le IX<sup>e</sup> siècle puisque la roue s'inspire de celle du drapeau indien, la « chakra » qui comporte, elle, vingt-quatre rayons comme les heures d'une journée. [source : fiches d'information sur les Roms du Conseil de l'Europe].

Il existe en outre, notamment dans les Balkans, des groupes qui sont identifiés ou parfois s'auto-identifient comme des Roms mais qui ne parlent pas le romani et qui n'ont pas la même origine nord-indienne. C'est le cas des Boyash (appelés aussi Beash, Bayash, Banyash, Baiesi ou Rudari, selon les pays) dont le parler dérive du moéso-roumain, ou de certains Ashkali qui parlent albanais.

D'autres groupes, comparables sur certains points aux Roms, tels les Egyptiens (appelés ainsi car supposés venir d'Égypte et albanophones) et certains Ashkali, tiennent à afficher leur différence ethnique.

En Europe occidentale, il faut distinguer les Roms/Sintés/Kalés de populations qui partagent parfois leur mode de vie, ou leur sort (difficultés d'intégration, discrimination, etc.) mais qui, là encore, n'ont pas la même origine ethnique ou la même langue, tels que les Yéniches (présents en Suisse et certains pays limitrophes) ou les *Travellers* irlandais (voir ci-dessous).

## I.2 ESTIMATIONS

Selon les estimations moyennes, il existe environ 11 millions de Roms dans toute l'Europe (espace géographique couvert par le Conseil de l'Europe), soit environ 6 millions au sein des 27 Etats membres de l'Union européenne<sup>4</sup>. Les estimations chiffrées pour toute l'Europe variant de 8 à 15 millions, la formulation « de 10 à 12 millions » nous semble la plus adaptée pour les textes du Conseil de l'Europe.

Rappelons aussi que la grande majorité des Roms en Europe (80-85%) sont aujourd'hui sédentaires. Ceux qui conservent un mode de vie itinérant ne se trouvent plus guère qu'en France, au Benelux, en Suisse, en Irlande et au Royaume-Uni. Beaucoup sont déjà en voie de sédentarisation.

## I.3 TERMES LIÉS A DES GROUPES DE POPULATION

### LES ROMS

*un Rom (n. m. sing.)*

*une Rom (n. f. sing.)*

*des Roms (plur.)*

*rom (adj. sing.)*

*roms (adj. plur.)*

*romani (adj. à usage restreint)*

« Rom » signifie « homme d'ethnie romani » ou « mari » selon les variantes du romani ou les auteurs.

A l'origine le terme est invariable « les Rom » mais devenu courant, on le pluralise avec un « s ».

Le féminin de « Rom » en langue romani est « *Romni* ». Toutefois, on dira « une Rom » en français.

Dans certaines variantes du romani ou dans certaines écoles (comme l'INALCO à Paris), on écrit « *Rrom* » avec deux « rr »; c'est aussi d'usage pour des raisons politiques dans certains pays comme la Roumanie (pour différencier Rroms de Roumains).

<sup>4</sup> Voir le tableau de ces estimations en ligne sur le site <http://www.coe.int/roma>.

Il est recommandé, en français, d'utiliser l'adjectif « rom » qui s'accorde en nombre mais pas en genre : le peuple rom, des femmes roms, etc. et de réserver l'usage de l'adjectif « romani » (invariable) pour la langue et la culture : « la langue romani », « la culture romani », etc.

A ce propos, notons que le terme « Romani » avec un « r » majuscule désigne en Norvège une minorité distincte des Roms (les Romani/*Travellers* norvégiens sont une communauté autochtone qui ne partage pas l'origine nord-indienne des Roms). C'est l'unique cas où on trouvera en français « Romani » écrit avec une majuscule et désignant un groupe ethnique.

Comme il a été souligné en introduction, le terme « Rom » désigne, dans son usage international, l'ensemble des groupes ayant une origine indienne commune (Roms, Sintés, Kalés) ainsi que la branche proprement dite des Roms répartis essentiellement dans les Balkans et en Europe centrale et orientale mais aussi dans le monde entier.

La branche proprement dite des Roms constitue 87 à 88% de la totalité de la population rom (au sens générique).

Les Roms eux-mêmes se divisent en sous-groupes : les Kelderash, les Lovari, les Gurbeti, les Tchurari, les Ursari, etc. Ils parlent des variantes de la langue romani (« *romani çhib* »).

Enfin, il faut savoir que dans certains contextes nationaux d'Europe de l'ouest et notamment en France, le terme « Roms » sert dans le langage officiel uniquement à désigner les populations roms issues de l'immigration des pays d'Europe centrale et orientale et se distingue d'autres termes désignant les Roms/Manouches/Gitans locaux (désignés communément en France par le terme administratif « Gens du voyage » - voir ci-dessous).

## LES SINTES (MANOUCHES)

*un Sinto (n.m. sing.)*

*une Sinti (n.f. sing.)*

*des Sinté/Sintés ou des Sinti/Sintis (plur.)*

*sinto (adj. sing.)*

*sinté/sintés ou sinti/sintis (adj. plur.)*

Afin de conserver une certaine logique (d'ailleurs basée sur la langue romani), il est recommandé de suivre en français la règle *o/i* pour masculin et féminin (un Sinto, une Sinti) et pour le pluriel d'appliquer la marque traditionnelle du pluriel en romani, le *é*, suivi d'un « s » comme cela se fait désormais pour Roms (des Sintés).

On trouve néanmoins dans la plupart des textes officiels de l'OSCE-BIDDH, du HCR et de l'Union européenne (et dans des textes du Conseil de l'Europe antérieurs à 2006), le pluriel « Sintis » en français qui est donc une possibilité acceptable.

L'origine du mot Sinto vient de « Sind » (ancien nom de l'Inde). On trouve la branche des Sintés essentiellement dans les régions germanophones (Allemagne, Suisse, Autriche) où ils se sont installés au XVe siècle, ainsi qu'au Benelux et en Suède.

En France, ils se sont appelés Manouches, du mot romani *Manus* signifiant « être humain/homme ».

Les Sintés/Manouches utilisent un parler romani germanisé (appelé *romnepen*) qui se distingue plus nettement du romani que les autres variantes de cette langue.

Il existe une sous-branche méridionale des Sintés qui vit dans le nord de l'Italie (Piémont, Lombardie) et notamment dans le sud-est de la France (Provence) et qui a emprunté du lexique à l'italien.

Les Sintés/Manouches représentent 2 à 3% de la totalité de la population rom en Europe.

### **LES KALES (GITANS)**

*un Kalo (n.m. sing.)*

*une Kali (n.f. sing.)*

*des Kalé/Kalés (plur.)*

*kalo (adj. sing.)*

*kalé/kalés (adj. plur.)*

On applique en français la même règle en *o/i/é* que pour Sintés. Le pluriel en « s » tend à se généraliser et on le préconise pour rester dans la même logique (un Kalo, une Kali, des Kalés).

Les Kalés (plus couramment appelés « Gitans ») forment la troisième branche principale des Roms (sens générique) européens, celle qui a franchi les Pyrénées au XVe siècle. Les Kalés/Gitans vivent dans la péninsule ibérique et au sud de la France (notamment les familles qui ont repassé les Pyrénées en sens inverse pour fuir les régimes de Franco et de Salazar).

Ils ont quasiment perdu l'usage du romani en raison d'une répression sévère sous les Rois Catholiques. Ils parlent le *kaló* qui est de l'espagnol (lexique et grammaire) avec quelques emprunts au romani. Il existe aujourd'hui deux variantes (*kaló* espagnol et *kaló* catalan). En espagnol, on l'écrit avec un « c » : *Caló*, *Calé* mais il est jugé préférable d'utiliser le « k » au niveau international.

Il existe également un groupe « Kaalé » en Finlande qui tente de préserver ses traditions et des Kalés au pays de Galles (venus d'Espagne par la France et la Cornouaille) qui, depuis les années 50, ont perdu l'usage du *kaló*.

Les Kalés/Gitans représentent environ 10% de la totalité de la population rom en Europe.

### **LES TSIKANES**

*un Tsigane/Tzigane (n. m. sing.)*

*une Tsigane/Tzigane (n. f. sing.)*

*des Tsiganes/Tziganes (plur.)*

*tsigane/tzigane (adj. sing.)*

*tsiganes/tziganes (adj. plur.)*

Au Conseil de l'Europe, on écrit traditionnellement « Tsiganes » avec un « s » plutôt qu'un « z », notamment parce que la lettre « z » était tatouée sur le bras des Roms et Sintés emprisonnés dans les camps nazis, et parce que les équivalents du mot tsigane commençant par la lettre « z » (*Zigeuner*, *Zingari*, *Zigøner*, *Zigenare*, etc.), sont jugés péjoratifs et insultants par les intéressés.

La dénomination « Roms/Tsiganes » a été toutefois employée par le Conseil de l'Europe durant de nombreuses années avant qu'il soit décidé de la proscrire des textes officiels en 2005 (décision entérinée dans la première version du glossaire de décembre 2006), notamment à la demande des associations roms internationales qui y voient un terme exogène s'apparentant à tous les stéréotypes négatifs et paternalistes qui perdurent en Europe à leur sujet.

Ainsi, dans une majorité d'Etats européens, il est fortement recommandé de ne plus utiliser le terme « Tsiganes » ou son équivalent national tiré de la même racine, jugé péjoratif et insultant par la plupart des intéressés (le contexte dans lequel le terme est utilisé y est néanmoins pour beaucoup).

Toutefois, ici ou là, il faut savoir que le terme « Tsiganes » ou son équivalent national n'a pas pris une connotation négative; accepté par les intéressés, il est parfois même plus approprié. C'est le cas en France où « Tsiganes » a de plus l'avantage de rassembler sous un seul terme les Roms, les Gitans et les Manouches, mais également au Royaume-Uni (*Gypsies*), au Portugal (*Ciganos*), en Espagne (*Gitanos*), en Hongrie (*Cigány*) ainsi qu'en Russie et dans les ex-Républiques soviétiques (*Tsyganye*). Dans certains Etats, des ONG formées de Roms, Sintés et Kalés utilisent dans leur nom le terme « tsigane » ou son équivalent (*Gypsy*, *Zingari*, etc.). Cela dit, dans chacun de ces Etats, le mot « Roms » est accepté lorsqu'il s'agit de désigner la communauté rom dans son ensemble, notamment dans les instances internationales.

### LES ROMANICHELS (BOHEMIENS)

*un Romanichel (n. m. sing.)*  
*une Romanichelle (n. f. sing.)*  
*des Romanichels (plur.)*  
*romanichel/le (adj. sing.)*  
*romanichels/les (adj. plur.)*

Aujourd'hui, l'usage en France du terme « Romanichels » (dérivé du romani « *romani čel* – signifiant « peuple rom »), souvent péjoratif, est devenu assez désuet même si certains individus le revendiquent.

Au Royaume-Uni, essentiellement en Angleterre et au sud du pays de Galles, il existe un groupe appelés *Romanichals* qui s'auto-identifie « *Gypsies* » (parfois « *Roma/Gypsies* » dans les textes officiels). Ils parlent une variante linguistique appelée anglo-romani, un mélange de vocabulaire anglais et romani avec une grammaire anglaise.

« Bohémiens » est, quant à lui, complètement tombé en désuétude. Ce terme tirait son origine du fait que des Roms arrivés en France au XVe siècle avaient en leur possession un sauf-conduit accordé par le roi de Bohême.

### LES GENS DU VOYAGE, VOYAGEURS, TRAVELLERS

*des Gens du voyage/des Voyageurs/des Travellers (plur.)*  
*une personne issue de la communauté des Gens du voyage/un(e) Voyageur(se)/un(e) Traveller*  
*appartenant aux Gens du voyage/appartenant à la communauté des Voyageurs/ appartenant aux Travellers (adj.)*

Dans le contexte français, on utilise « Gens du voyage » (terme administratif qui désigne depuis le début des années 70 aussi bien des Roms, Manouches, Gitans que d'autres populations ayant un mode de vie itinérant). Il est important de noter que le terme « Gens du voyage » vise les citoyens français (par opposition – faite abusivement en France au niveau officiel - au terme « Roms » censé désigner exclusivement les Roms migrants issus de l'est de l'Europe). Il est recommandé d'utiliser « *Gens du voyage* », particulièrement dans les textes à visée générale.

On constate néanmoins depuis quelques années une évolution terminologique, y compris au niveau de certains élus et mouvements associatifs français qui préconisent plutôt l'usage de « Voyageurs » (avec majuscule).

« Voyageurs » (plus proche de l'anglais *Travellers*) est davantage utilisé en Belgique et en Suisse. On le trouve parfois en France au niveau des associations, mais pas dans les textes officiels ni dans l'usage courant (seul l'avenir dira quel usage prévaudra). De même que Gens du voyage, ce terme peut désigner différents groupes ethniques.

Le terme « Voyageurs » a été utilisé au Conseil de l'Europe entre 2002-2006 (cf. l'ancien nom du MG-S-ROM: Groupe de Spécialistes sur les Roms, Tsiganes et Voyageurs). Le terme de « Voyageurs » n'ayant pas à l'époque été aussi vulgarisé que d'autres termes, le Conseil de l'Europe a considéré à partir de 2006 que le terme qui s'imposait dans le langage courant, et notamment dans le contexte français, était celui de « Gens du voyage » (majuscule à Gens, minuscule à voyage), en dépit de son côté artificiel et administratif (le MG-S-ROM était alors devenu le Comité d'experts des Roms et des Gens du voyage).

« Gens du voyage » se traduit en anglais par « Travellers ». Toutefois, les deux termes ne sont pas totalement équivalents. Il est donc préférable en français de conserver le terme « *Travellers* » pour désigner ces populations vivant dans les îles britanniques, de même que, dans les textes anglais, il est recommandé d'utiliser « *Gens du voyage* » s'il s'agit d'un texte administratif ou d'un discours officiel.

Les *Travellers* proprement dits se trouvent en Irlande et en Grande-Bretagne et se distinguent ethniquement des Roms/Sintés/Kalés.

En Irlande, ils sont considérés officiellement comme une communauté autochtone qui ne constitue pas un groupe distinct de la majorité en termes de race, de couleur, de descendance ou d'origine ethnique.

Les *Irish Travellers* se nomment *Pavee* dans leur langue. Celle-ci, appelée *Cant*, *Shelta* ou *Gammon*, a un vocabulaire essentiellement anglais et gaélique (avec quelques emprunts au romani) et une grammaire proche de l'anglais. La composition des mots est souvent inversée comme en verlan. Les *Travellers* ont été aussi longtemps appelés « *Tinkers* ou *Tinklers* » (« rétameurs », terme péjoratif pour eux comme l'est « Tsiganes » pour les Roms).

Il n'existe pas de « *British Travellers* » proprement dit au Royaume Uni. On parle uniquement, notamment en Angleterre, d'*Irish Travellers*, voire de *Travellers of Irish Heritage*. Ils sont - tout comme les *Roma/Gypsies* - considérés comme un groupe ethnique distinct et couverts par la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (contrairement aux *Travellers* en Irlande !).

En Irlande du Nord et en Ecosse, toutefois, on parle de *Scottish* et d'*Irish Travellers*. En Ecosse, les *Scottish Gypsies/Travellers* (certains acceptent le terme *Gypsies*, d'autres pas) ont parfois été désignés par les termes péjoratifs de *Nawkens* ou *Nachins* (voir *Tinkers* ci-dessus).

*Travellers* et autres « Voyageurs » ont néanmoins un point en commun : il ne faut pas nécessairement les associer au nomadisme. A l'origine, les *Travellers* en Irlande menaient une vie itinérante mais de nos jours 80% d'entre eux sont sédentarisés. En France, un tiers des personnes dénommées Gens du voyage sont aujourd'hui sédentaires (d'où le rocambolique de l'autoidentification « Voyageur sédentaire/sédentarisé » mis en lumière à l'occasion d'entretiens avec des journalistes et dans les rapports administratifs qui parlent des « Gens du voyage sédentarisés »). On note ainsi que le terme « Voyageur » correspond dans la bouche des intéressés à une identité ethnique afin de se différencier du reste de la population. Enfin, en Norvège, les *Travellers* sont aujourd'hui sédentaires alors que les Roms voyagent !

## LES YENICHES

*un Yéniche (n. m. sing.)*  
*une Yéniche (n. f. sing.)*  
*des Yéniches (plur.)*  
*yéniche (adj. sing.)*  
*yéniches (adj. plur.)*

Les Yéniches sont, comme les *Irish Travellers*, une population autochtone non rom vivant notamment en Suisse et dans certains pays limitrophes et menant à l'origine une vie itinérante. Comme les *Travellers*, la plupart des Yéniches (plus de 90%) sont aujourd'hui sédentarisés. Ils sont parfois appelés localement *Karner*, *Laninger*, *Keßler*, *Fecker* ou *Spengler*. Ils parlent allemand avec certains mots empruntés au romani, au latin et à l'hébreu.

## LES GADJES (NON-TSIGANES)

*un gadjo (n. m. sing.)*  
*une gadji (n. f. sing.)*  
*des gadjés (plur.)*  
*gadjo (adj. sing.)*  
*gadjés (adj. plur.)*

Ce terme désigne les « non-Roms » en romani. Il est recommandé de ne pas mettre de majuscule à gadjo/gadji/gadjés contrairement à Roms/Sintés/Kalés car il ne s'agit pas d'un peuple. C'est en effet ainsi que les Roms désignent tous ceux qui n'appartiennent pas à leur communauté (à rapprocher de *goy/goyim* – non-Juif/non-Juifs). Le son « d » se traduit par une lettre spéciale de l'alphabet romani [3]. Il est donc transcrit différemment en anglais (« gadge ») et en français (« gadjé »).

Dans la péninsule Ibérique, le terme utilisé en kaló pour désigner les « non-Roms » est « payo » (pluriel : « payos »).

## I.4 TERMES LIÉS A LA LANGUE

### ROMANI / LANGUE ROMANI / ROMANES / RROMANI

Le romani ou *romani čhib* (« langue romani ») est une langue indo-européenne tout comme le grec et les langues latines, germaniques, slaves, baltes et celtes. Proche du sanscrit et relativement proche de l'hindi parlé de nos jours, le romani appartient plus précisément à la sous-branche des langues indo-aryennes.

Le romani est une langue à part entière : **ne pas parler de « langues romani(e)s » au pluriel !** Il est compris par une très large partie des Roms d'Europe en dépit de ses nombreuses variantes (il est préférable de parler de « variantes » du romani plutôt que de « dialectes »). Les variantes s'expliquent par le fait que certains groupes ont oublié au fil des siècles une partie du vocabulaire et ont donc emprunté à la langue de leur environnement (quand on ne leur a tout simplement pas interdit de parler leur langue comme ce fut le cas à certaines périodes de l'histoire, notamment en Espagne sous les Rois Catholiques ou sous l'Empire Austro-hongrois).

Dans le contexte français et parfois ailleurs en Europe pour distinguer le romani parlé à l'est de du continent de celui parlé à l'ouest, on entend le terme *romanes* (prononcez *romanèss*) pour désigner le romani. Il s'agit en fait de l'adverbe (« parler romanes » signifiant en fait « parler en romani »).

Il est recommandé d'utiliser de préférence le terme « romani » à celui de « *romanes* » (que l'on trouve dans certains documents officiels tels que les instruments de ratification de la Charte des langues régionales ou minoritaires de la Finlande et des Pays-Bas), hormis dans le contexte norvégien. En effet, en Norvège, les deux termes « romani » et « romanes » coexistent officiellement : « romani » désigne la langue parlée par les Romani/*Travellers* (ou « *Taters* ») alors que « romanes » désigne la langue parlée par les quelque centaines de Roms norvégiens.

On trouve également parfois « *rromani* » avec deux « r », utilisé dans certaines variantes du romani et dans certaines écoles comme l'INALCO à Paris. Au Conseil de l'Europe, on écrira de préférence romani avec un seul « r ».

Certaines populations roms ont quasiment perdu l'usage du romani comme les Romungrés en Hongrie (devenus exclusivement magyarophones), ou parlent désormais une langue mixte plus ou moins largement influencée par la langue officielle, par exemple les Kalés en Espagne (*kaló*), les Sintés dans les pays germaniques (*sinto* ou *romnepen*), ou bien les *Gypsies* en Angleterre (*anglo-romani*). Pour compléter l'ensemble, mentionnons également le *lomavren* parlé par les Loms en Arménie (également une langue mixte) et le *domari* parlé par les Doms en Turquie et au Moyen-Orient.

Il est d'usage de recourir à l'interprétation en romani depuis de nombreuses années dans les réunions officielles du Conseil de l'Europe qui traitent de questions relatives aux Roms. Le romani est en outre la 3<sup>e</sup> langue de travail du Comité d'Experts sur les questions roms (avec l'anglais et le français, langues officielles de l'Organisation). La plupart des textes officiels du Conseil de l'Europe concernant les Roms sont traduits en romani et disponibles sur internet.

Cette généralisation de l'usage du romani lors de réunions internationales pertinentes s'applique à l'OSCE-BIDDH et plus récemment à l'Union européenne.

Il est à noter que, dans le cadre de certains travaux spécialisés du Conseil de l'Europe, par exemple ceux de la Division des politiques linguistiques concernant l'élaboration d'outils pour faciliter l'enseignement du romani aux niveaux primaire et secondaire (adaptation pour le romani du Cadre européen commun de référence pour les langues, Cadre curriculaire pour le romani, manuel pour les enseignants, etc.), la traduction de ces documents a dû se faire dans plusieurs variantes du romani pour coller aux besoins locaux et permettre la diffusion et l'utilisation de ces instruments.<sup>5</sup>

Signalons quelques mots en romani qui méritent d'être connus et qui sont pour la plupart mentionnés dans ce glossaire :

- *djelem* : je suis allé (cf. hymne romani « *Djelem, djelem* »)
- *čel* : peuple (*romani čel* peuple rom qui a donné « Romanichels » en français et « *Romanichals* » en anglais)
- *čhib* : langue (*Romani čhib* – langue romani)
- *dilo* : fou (cf. *gadjo dilo* le film de Tony Gatlif)
- *dosta* : assez, ça suffit
- *gadjo* : non-Rom (l'équivalent en *kalò* est *payo*)
- *kalò* : noir ; par extension le gitan et la langue parlée par les gitans
- *romanipe(n)* : la « romanitude », l'esprit rom, les traits essentiels de la culture romani
- *rom* : homme ou mari
- *romni* : femme rom
- *manus* : être humain, homme

<sup>5</sup> Pour plus de détails, voir [http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/minorities\\_romani\\_pub\\_FR.asp?](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/minorities_romani_pub_FR.asp?)

- *phralipe* : fraternité
- *Samudaripe(n)* ou *Pha(r)raj(i)mos* ou *Por(r)ajmos* : terme utilisé dans les variantes linguistiques du romani pour désigner le génocide des Roms et Sintés pendant la seconde guerre mondiale.

## I.5 TERME NOUVELLEMENT DEFINI

### ANTITSIGANISME / ANTITZIGANISME / ROMAPHOBIE / TSIGANOPHOBIE

La résolution adoptée par le Parlement européen en avril 2005 est probablement le premier texte officiel à parler (en anglais) d'« *Anti-Gypsyism/Romaphobia* ». Les Conférences internationales sur les Roms, Sintis et Gens du voyage de l'OSCE/UE/CdE de Varsovie (octobre 2005) et de Bucarest (mai 2006) ont entériné l'usage des termes « antitsiganisme/*anti-Gypsyism* » au niveau international.

En anglais, il est souvent traduit par « *anti-Gypsyism* » (ne pas oublier le « y » !) bien que beaucoup de Roms du continent préfèrent utiliser « *Anti-Tsiganism* ou *Anti-Ziganism* » qui rappelle davantage les dérivés locaux (« *Antiziganismus* » en allemand par exemple).

Les termes de « *Romaphobie* » et de « *Tsiganophobie* » sont synonymes d'« *antitsiganisme* » et évoquent le terme d'« islamophobie » devenu courant. Par crainte d'une éventuelle dérive journalistique qui en viendrait à transformer par erreur (notamment en anglais) le terme en « *Ro(u)mani(e)phobie* », nous préférons utiliser au Conseil de l'Europe les termes « antitsiganisme » en français et « *anti-Gypsyism* » en anglais.

Depuis 2005 environ, le Conseil de l'Europe parle explicitement d'« antitsiganisme » comme d'une forme spécifique de racisme au même titre que l'antisémitisme (voir les textes adoptés par l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres ainsi que les discours du Secrétaire Général ou de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, du Commissaire aux droits de l'homme et plus récemment du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms). La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) reconnaissait déjà en 2005 des spécificités au racisme contre les Roms :

- a) les préjugés sont persistants aussi bien sur le plan historique que géographique (racisme permanent qui ne décroît pas) ;
- b) cette forme de racisme est systématique (acceptation quasi générale par la population) ;
- c) il s'accompagne souvent d'actes violents.

En 2011, l'ECRI a adopté une Recommandation de politique générale (n° 13) sur l'antitsiganisme et la discrimination des Roms. Ce texte reprend la définition de l'antitsiganisme proposée en 2006 par Valeriu Nicolae, alors Secrétaire Général d'ERGO (*European Roma Grassroots Organisation*) : « *l'antitsiganisme est une forme spécifique de racisme, une idéologie basée sur la supériorité raciale, une forme de déshumanisation et de racisme institutionnel alimenté par une discrimination historique* »<sup>6</sup>.

A la critique concernant l'usage d'un terme proche de « *Gypsy* » ou « *Tsigane* » à proscrire (voir la rubrique « Tsiganes »), nous répondons qu'il s'agit justement d'un terme à connotation négative, qui doit le rester. Il s'adresse, par ailleurs, non pas aux Roms mais à la majorité et doit donc être d'emblée compréhensible par les non Roms. « Antitsiganisme » n'est en effet pas sans évoquer antisémitisme et se rattache donc très vite à la notion de racisme bien qu'il faille être prudent en la matière pour ne pas créer d'amalgames.

<sup>6</sup> Définition complète sur : <http://www.ergonetwork.org/antigyypsyism.htm>.

## **CHAPITRE II : TEXTES DU CONSEIL DE L'EUROPE RELATIFS AUX QUESTIONS ROMS<sup>7</sup>**

### **II.1 Textes adoptés par le Comité des Ministres**

- Recommandation CM/Rec(2009)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'éducation des Roms et des Gens du voyage en Europe
- Recommandation CM/Rec(2008)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les politiques concernant les Roms et/ou les Gens du voyage en Europe
- Recommandation Rec(2006)10 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à un meilleur accès aux soins de santé pour les Roms et les Gens du voyage en Europe
- Recommandation Rec(2005)4 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'amélioration des conditions de logement des Roms et des Gens du voyage en Europe
- Recommandation Rec(2004)14 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la circulation et le stationnement des Gens du voyage en Europe
- Recommandation Rec(2001)17 du Comité des Ministres sur l'amélioration de la situation économique et de l'emploi des Rom/Tsiganes et des voyageurs en Europe
- Recommandation n° R (2000) 4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe
- Recommandation (83)1F du Comité des Ministres relative aux nomades apatrides ou de nationalité indéterminée
- Résolution 75(13) portant recommandation sur la situation sociale des populations nomades en Europe

### **II.2 Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire**

- Résolution 1768 (2010) de l'Assemblée parlementaire sur les demandeurs d'asile roms en Europe
- Recommandation 1941 (2010) de l'Assemblée parlementaire sur les demandeurs d'asile roms en Europe
- Résolution 1740 (2010) de l'Assemblée parlementaire sur la situation des Roms en Europe et les activités pertinentes du Conseil de l'Europe
- Recommandation 1924 (2010) de l'Assemblée parlementaire sur la situation des Roms en Europe et les activités pertinentes du Conseil de l'Europe
- Recommandation 1633 (2003) de l'Assemblée parlementaire sur les retours forcés de Roms originaires de l'ex-République fédérale de Yougoslavie, y compris du Kosovo, en Serbie-Monténégro, en provenance d'Etats membres du Conseil de l'Europe
- Recommandation 1557 (2002) de l'Assemblée parlementaire sur la situation juridique des Roms en Europe
- Recommandation 1203(1993) de l'Assemblée parlementaire relative aux Tsiganes en Europe
- Recommandation 563 (1969) de l'Assemblée parlementaire relative à la situation des Tziganes et autres nomades en Europe

### **II.3 Textes adoptés par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**

- Recommandation 315 (2011) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur la situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux
- Résolution 333 (2011) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur la situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux

<sup>7</sup> Tous ces textes sont disponibles en ligne à : [http://www.coe.int/lportal/web/coe-portal/roma\\_reference-texts](http://www.coe.int/lportal/web/coe-portal/roma_reference-texts)  
Dernière mise à jour: 18 mai 2012

- Résolution 44 (1997) du CPLRE sur la contribution des Roms à la construction d'une Europe tolérante
- Résolution 16 (1995) du CPLRE sur la contribution des Roms (Tsiganes) à la construction d'une Europe tolérante
- Recommandation 11 (1995) du CPLRE sur la contribution des Roms (Tsiganes) à la construction d'une Europe tolérante
- Résolution 249(1993) de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe sur les tsiganes en Europe : rôle et responsabilités des autorités locales et régionales
- Résolution 125(1981) de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe sur le rôle et la responsabilité des collectivités locales et régionales face aux problèmes culturels et sociaux des populations d'origine nomade

#### **II.4 Textes adoptés par l'ECRI concernant les Roms**

- Recommandation de politique générale n° 13 de l'ECRI sur l'antitsiganisme et la discrimination des Roms (2011)
- Recommandation de politique générale n° 3 de l'ECRI relative à la lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes (1998)

#### **II. 5 Autres textes**

- Déclaration finale du Sommet des maires sur les Roms (22 septembre 2011)
- Déclaration de Strasbourg, Réunion à haut niveau sur les Roms (20 octobre 2010)

**CHAPITRE III : STRUCTURES ET INITIATIVES PERTINENTES DU CONSEIL DE L'EUROPE  
ET ORGANISATION PARTENAIRES**

**III.1 NOUVELLES STRUCTURES AU CONSEIL DE L'EUROPE (DEPUIS NOVEMBRE 2010)**

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>Special Representative of the Secretary General (SRSG) for Roma Issues</i>	Représentant spécial du Secrétaire Général (RSSG) pour les questions relatives aux Roms	Nommé en novembre 2010 par le Secrétaire Général suite à la Déclaration de Strasbourg.
<i>Support Team of the SRSG for Roma Issues</i>	Equipe d'appui du RSSG pour les questions relatives aux Roms	Equipe du RSSG élargie à d'autres directions (Communication, Education, etc.) en réponse à l'exigence de transversalité introduite dans la Déclaration de Strasbourg.
<i>Ad hoc Committee of Experts on Roma Issues (CAHROM)</i>	Comité d'experts ad hoc sur les questions roms (CAHROM)	Comité ad hoc (assimilé à un Comité directeur) et répondant directement au Comité des Ministres et dont le mandat a été adopté par ce dernier en février 2011.

**III.2 ANCIENNES STRUCTURES AU CONSEIL DE L'EUROPE (AVANT NOVEMBRE 2010)**

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>Migration and Roma Department</i>	Service des migrations et des Roms	Rattaché à la DG III Cohésion sociale. A cessé d'exister depuis janvier 2011.
<i>Roma and Travellers Division</i>	Division des Roms et des Gens du voyage	Rattachée au Service des migrations et des Roms. A cessé d'exister depuis janvier 2011.
<i>(CoE) Co-ordinator for activities concerning Roma and Travellers</i>	Coordinateur (du CdE) pour les activités concernant les Roms et les Gens du voyage	Rattaché au Cabinet du Secrétaire Général mais physiquement à la DGIII Cohésion sociale.
<i>Committee of Experts on Roma and Travellers (MG-S-ROM)</i>	Comité d'Experts sur les Roms et les Gens du voyage (MG-S-ROM)	Nom du MG-S-ROM entre le 12 juillet 2006 et fin 2010. Ce Comité a cessé d'exister et a été remplacé en 2011 par le CAHROM.
<i>Group of Specialists on Roma, Gypsies and Travellers (MG-S-ROM)</i>	Groupe de spécialistes sur les Roms, Tsiganes et Voyageurs (MG-S-ROM)	Nom du MG-S-ROM entre 2002 et mi-2006.
<i>Group of Specialists on Roma/Gypsies (MG-S-ROM)</i>	Groupe de spécialistes sur les Roms/Tsiganes (MG-S-ROM)	Nom du MG-S-ROM entre 1995 et 2002.

### III.3 ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS, ONG ET STRUCTURES INFORMELLES

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>European Roma and Travellers Forum (ERTF)</i>	Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV)	ONG internationale basée dans les locaux du Conseil de l'Europe, créée en 2004 et qui a signé en décembre de la même année un accord de partenariat avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Environ 70-80 délégués représentant les communautés roms des Etats membres ou les organisations roms internationales participent à la plénière annuelle du Forum à Strasbourg. Pour plus d'informations, consultez le site : <a href="http://www.ertf.org">www.ertf.org</a> .  Pendant les discussions au niveau du Comité des Ministres précédant la signature de l'accord de partenariat, on trouve dans les documents du Groupe de travail GT-ROMS le nom « <i>European Forum for Roma and Travellers / Forum européen pour les Roms et les Gens du voyage</i> ».
<i>Forum of European Roma Young People (FERYP)</i>	Forum des jeunes Roms européens (FERYP)	Créé en 1996, le Feryp est une ONG internationale basée à Strasbourg (siège social à l'Association pour une recherche pédagogique ouverte en milieu tzigane - Arpomt). Le Feryp est membre du Ferv (voir ci-dessus).
<i>International Romani Union (IRU)</i>	Union romani internationale (URI)	Nom en vigueur depuis le 2 <sup>e</sup> Congrès mondial rom organisé à Genève en 1978. L'URI s'est d'abord appelée, lors de sa création en 1967, <i>Comité international tzigane</i> , rebaptisé <i>Comité international rom</i> à l'issue du 1 <sup>er</sup> Congrès mondial tzigane de Londres. L'URI est membre du Ferv. Il a obtenu en 1979 un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.
<i>International Romani Women's Network (IRWN)</i>	Réseau international des femmes roms (IRWN)	Créé en 2003, cette ONG internationale a son siège social à Strasbourg. L'Irwn est membre du Ferv (voir ci-dessus).
<i>Roma National Congress (RNC)</i>	Congrès national des Roms (CNR)	Organisation faitière d'ONG et de représentants roms, membre du Ferv.
<i>European Roma Information Office (ERIO)</i>	Bureau d'information européen sur les Roms (ERIO)	Basé à Bruxelles et fondé en 2003, l'Erio est une organisation qui défend les droits des Roms et fait la promotion de débats publics sur les questions concernant les Roms.

		L'Erio joue un rôle de lobby auprès des institutions européennes à Bruxelles.
<i>European Roma Rights Centre (ERRC)</i>	Centre européen des droits des Roms (Errc)	Fondé en 1996 et basé à Budapest, l'Errc est une organisation internationale qui lutte contre le racisme anti-Roms et défend les droits des Roms par des actions en justice (l'Errc est à l'origine de nombreuses réclamations collectives auprès de la Charte sociale européenne), de travaux de recherche et d'éducation aux droits de l'homme.
<i>Decade for Roma Inclusion</i>	Décennie pour <u>l'intégration</u> / l'inclusion des Roms	Initiative régionale lancée par la Banque mondiale et l'OSI ( <i>Open Society Institute/Fondation Soros</i> ) qui se traduit par un engagement politique des pays participant afin d'améliorer le statut socio-économique et l'intégration sociale des Roms sur la période 2005-2015. Les neuf pays fondateurs sont : la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, la Hongrie, la Macédoine (sous ce nom), le Monténégro, la Roumanie, la Serbie et la République Slovaque. Ils ont été rejoint depuis par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et l'Espagne (12 au total). La Slovénie a le statut d'observateur. Le secrétariat de la Décennie est basé à Budapest.  « <i>Inclusion</i> » est traduit parfois par « inclusion » en français mais il est préconisé de le traduire par « intégration ».
<i>Roma Education Fund (REF)</i>	Fonds pour l'éducation des Roms (REF)	Le Fonds pour l'éducation des Roms a été créé en 2005 dans le cadre de la Décennie pour l'intégration des Roms. Il a pour mission de réduire le fossé dans ce domaine entre les Roms et les non-Roms.
<i>Informal Contact Group (ICG) of Intergovernmental Organisations on Roma, Sinti and Travellers</i>	Groupe de contact informel des organisations intergouvernementales sur les Roms, les Sintés et les Gens du voyage	Une réunion de ce groupe informel se tient pratiquement sous chaque présidence de l'UE depuis la présidence finlandaise de 1999 (soit deux réunions par an). Initié conjointement par l'OSCE/BIDDH et le Conseil de l'Europe, et ayant pour but de coordonner les activités des organisations internationales sur les questions roms, ce Groupe s'est progressivement élargi à différents services de la Commission

		européenne et aux autres institutions européennes (Parlement européen, FRA), au HCR, au PNUD, à la Banque mondiale et depuis 2006 aux ONG (Ferv, Erio, Errc, Osi). La réunion est présidée par le pays ayant la présidence de l'UE. Les présidences du CdE et de l'OSCE y participent également. Depuis la création de la Plateforme européenne rom (voir ci-dessous), les réunions du Groupe de contact informel sont organisées en marge de celles de la Plateforme. Une fusion des deux est en cours de discussion.
<i>European platform for Roma inclusion</i>	Plateforme européenne pour l'insertion des Roms	La première réunion de cette Plateforme s'est tenue à Prague en avril 2009. Elle vise la coordination des actions nationales pour lutter contre l'exclusion des Roms au niveau des Etats membres de l'UE. Elle se réunit depuis sous chaque présidence de l'UE.
<i>International Task Force on the Education of Roma (ITFER)</i>	Task Force internationale sur l'éducation des Roms (ITFER)	Initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'OSCE/BIDDH créée en 2010 pour coordonner l'action internationale spécifiquement sur les questions relatives à l'éducation des Roms. La Task Force regroupe aujourd'hui, outre les deux organisations précitées, l'UNICEF, l'UNESCO, la Commission européenne, le Comité économique et social européen, REF, OSI et d'autres organisations non-gouvernementales.
<i>Contact Point for Roma and Sinti Issues (CPRSI) at the OSCE/ODIHR (Organization for Security and Co-operation in Europe/Office for Democratic Institutions and Human Rights)</i>	Point de contact pour les questions roms et sintis à l'OSCE/BIDDH (Organisations pour la sécurité et la coopération en Europe/Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme)	Depuis le milieu des années 90, structure au sein de l'OSCE/BIDDH à Varsovie, spécialement chargée des questions roms et sintis (dans le contexte de l'OSCE, le terme « sinti(s) » est préféré à celui de « sinté(s) »)
<i>Action Plan on Improving the Situation of Roma and Sinti within the OSCE Area</i>	Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE	Document adopté par les pays participant à l'OSCE. Pour le texte complet, voir décision n°566 du Conseil permanent du 27 novembre 2003 : <a href="http://www.osce.org/documents/pc/2003/11/1550_fr.pdf">http://www.osce.org/documents/pc/2003/11/1550_fr.pdf</a> <a href="http://www.osce.org/documents/pc/2003/11/1550_en.pdf">http://www.osce.org/documents/pc/2003/11/1550_en.pdf</a>

		Contrairement au Conseil de l'Europe, l'OSCE-BIDDH utilise officiellement « Roms et Sintis / <i>Roma and Sinti</i> ».
--	--	---

### III.4 PROJETS ET INITIATIVES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>Project "Education of Roma children in Europe"</i>	Projet « Education des enfants roms en Europe »	<p>Projet développé entre 2003 et 2009 par la Division de la Dimension européenne de l'Education de la DG IV. Ce projet avait pour objectif la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres Rec (2000) 4 sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe [voir document CD-ED-BU (2002)13]. Pour cette raison, les termes « tsigane » et « Gypsy » ont été maintenus pendant la première étape du projet (2003-2005).</p> <p>Néanmoins, dans un souci d'harmoniser la terminologie, le Comité directeur de l'Education a adopté, pour la nouvelle étape du projet (2006-2009), l'appellation suivante : « Education des enfants roms en Europe/<i>Education of Roma children in Europe</i> ». Pour plus d'informations sur ce projet, consultez <a href="http://www.coe.int/education/roms">www.coe.int/education/roms</a></p>
<p><i>European training programme for mediators (ROMED)</i></p> <p><u>New title since 2012 :</u></p> <p><i>ROMED Programme – Intercultural mediation for Roma</i></p>	<p>Programme européen de formation pour les médiateurs (ROMED)</p> <p><u>Nouveau titre depuis 2012 :</u></p> <p>Programme ROMED « Médiation interculturelle pour les Roms »</p>	<p>Le programme ROMED a été lancé à la suite de l'adoption de la Déclaration de Strasbourg. Il est devenu en juillet 2011 une action commune du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne.</p> <p>Le rôle du médiateur s'inscrit dans le développement de trois types d'approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le « cheval de Troie » (le médiateur est un instrument de l'institution, ayant pour mission d'instaurer un dialogue avec la communauté en vue de modifier son état d'esprit et de la faire changer de comportement) ;</li> <li>• le défenseur des droits de la communauté (le médiateur se veut davantage représentant de la communauté, en lutte contre les institutions pour les droits des Roms) ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• le véritable médiateur interculturel (il a une bonne connaissance des « codes culturels » de la communauté et des institutions, est impartial et s'emploie principalement à améliorer la communication et la coopération, ainsi qu'à encourager les deux parties à assumer des responsabilités et à s'engager activement dans un processus de changement).</li> </ul> <p>Le programme de formation ROMED du Conseil de l'Europe est axé sur la promotion de cette troisième approche, à savoir <i>une médiation interculturelle réelle et efficace</i>.</p> <p>Voir aussi « médiation interculturelle », « médiateurs sanitaires » et « médiateurs scolaires » sous le chapitre IV. « termes à usage spécifique ».</p> <p>Pour plus d'informations sur ROMED, consultez <a href="http://www.coe.int/t/dc/files/events/2011_roma_mediators/default_EN.asp?">http://www.coe.int/t/dc/files/events/2011_roma_mediators/default_EN.asp?</a></p>
<p><i>Dosta ! Awareness-raising campaign for combating prejudice and stereotypes towards Roma</i></p> <p><i>Council of Europe Dosta! campaign motto: "Dosta! Enough! Go beyond prejudice, meet the Roma!"</i></p>	<p>Campagne de sensibilisation Dosta ! visant à lutter contre les préjugés et les stéréotypes à l'encontre des Roms</p> <p><i>Slogan de la campagne Dosta ! du Conseil de l'Europe: « Dosta ! Ça suffit ! Dépassons les préjugés, allons à la rencontre des Roms ! »</i></p>	<p>« <i>Dosta</i> » est un mot romani (dans sa variante parlée dans les Balkans) qui veut dire « assez ! ça suffit ! ».</p> <p>C'est le nom choisi pour la campagne de sensibilisation menée par le Conseil de l'Europe depuis 2006, tout d'abord dans le cadre du 3<sup>e</sup> programme commun entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, intitulé « Egalité de droits et de traitement pour les Roms en Europe du sud-est », puis progressivement dans d'autres Etats membres.</p> <p>Ce slogan s'adapte au contexte national : En France, il devient « <i>Dosta ! Ça suffit ! Dépassons les préjugés, allons à la rencontre des Roms, Tsiganes et Gens du voyage !</i> » ; en Italie, il fait référence <i>aux Roms et aux Sintés, etc.</i></p> <p>Pour plus d'informations, voir le site multilingue de la campagne:</p>

<p><i>Route of Roma Culture and Heritage</i></p>	<p>Itinéraire de la culture et du patrimoine des Roms</p>	<p><a href="http://www.dosta.org">www.dosta.org</a></p> <p>Projet initié par la Direction de la culture du Conseil de l'Europe et lancé en 2010 en Slovénie. L'objectif de l'itinéraire de la culture et du patrimoine des Roms est de renforcer les connaissances des Européens sur l'histoire, la culture, les valeurs et les conditions de vie des Roms, d'encourager de contribution des Roms à la vie culturelle européenne et à contribuer ainsi à une image positive des Roms, très souvent perçus d'une manière négative et stéréotypée. Dans ce but, l'itinéraire culturel développe un réseau d'organisations (associations, musées, centres culturels et d'information, institutions artistiques et éducatives, festivals, etc.) qui travaillent ensemble pour mener des activités communes.</p> <p>On trouve « Itinéraire Culturel Tsigane » dans les rapports de Jean-Pierre Liégeois de 1993 et 1997. En 2003 à Brno en République tchèque, il a été décidé de changer le nom [réf. DGIV/EDU/ROM(2004)8]. On rencontre dans certains textes « Itinéraire culturel rom/tsigane » comme le nom initial du projet.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'itinéraire culturel rom, consultez <a href="http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Routes/roma_fr.asp">http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Routes/roma_fr.asp</a></p>
<p><i>European Academic Network on Romani Studies</i></p>	<p>Réseau universitaire européen d'études romani</p>	<p>Ce réseau est une nouvelle action conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, pour une durée de deux ans (juin 2011 - mai 2013), visant à mettre en place un réseau universitaire européen d'études romani. L'objectif global du projet est de faciliter le dialogue interculturel et de soutenir les efforts tendant à l'intégration sociale des citoyens roms en Europe. Le projet doit permettre d'accroître la visibilité des travaux de recherche existants et de favoriser la coopération avec les décideurs en mettant à disposition des données crédibles pour appuyer des initiatives en matière de politiques qui soient</p>

		<p>mieux conçues. Un de ses rôles essentiels est donc de fournir des éléments de référence et un soutien aux décideurs mais également aux jeunes chercheurs.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.coe.int/romastudies">http://www.coe.int/romastudies</a></p>
<i>Database on Roma-related policies and good practices</i>	Base de données sur les politiques et bonnes pratiques relatives aux Roms	<p>La création d'une base de données sur les politiques et bonnes pratiques relatives aux Roms fait suite à la Déclaration de Strasbourg adoptée le 20 octobre 2010 lors de la Réunion à haut niveau sur les Roms qui stipule:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (43) <i>Reconnaissant la nécessité de contribuer à la mise en œuvre de ces priorités en utilisant les bonnes pratiques, l'expertise et les ressources financières disponibles aux niveaux européen, national et local, les Etats membres du Conseil de l'Europe :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (44) <i>se félicitent de la décision du Secrétaire Général de réorganiser de manière transversale les ressources au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe chargées de développer davantage la coopération avec les autorités nationales, régionales et locales et les organisations internationales en matière de collecte, d'analyse, d'échange et de dissémination d'informations sur les politiques et les bonnes pratiques concernant les Roms, de fournir des conseils et un soutien à la demande des autorités nationales, régionales et locales ainsi qu'une assistance pratique dans la mise en œuvre de nouvelles initiatives politiques, tout particulièrement à l'échelle locale, et de donner accès à la formation, au renforcement de capacités et à du matériel éducatif ;</i></li> </ul> </li> </ul> <p>Pour plus d'informations, consultez <a href="http://goodpracticeroma.ppa.coe.int">http://goodpracticeroma.ppa.coe.int</a></p>

**CHAPITRE IV : TERMES ET EXPRESSIONS A USAGE SPECIFIQUE OU PRESENTANT DES DIFFICULTES DE TRADUCTION**

**IV.1 TERMES LIES AU STATUT ET AU MODE DE VIE**

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>hawker</i>	marchand ambulant colporteur	
<i>IDP</i> ( <i>internally displaced person</i> )	- personne déplacée - personne déplacée en interne - personne déplacée au sein de son propre pays	
<i>kin state</i>	Etat parent / pays de rattachement	Les Roms diffèrent de la plupart des autres minorités du fait qu'ils n'ont pas en Europe de pays de rattachement et se trouvent dans un grand nombre de pays (on parle de minorité sans territoire).
<i>nomadic, itinerant</i>	itinérant	« nomade » est à proscrire en français (souvent péjoratif). En anglais, les adjectifs « <i>nomadic</i> » et « <i>itinerant</i> » ne sont pas connotés tandis que le substantif « <i>Itinerant</i> » peut l'être négativement.
<i>renomadising</i>	renomadisation	Retour de populations sédentarisées à une vie itinérante.
<i>refugee</i>	réfugié	
<i>returnee</i>	rapatrié	
<i>voluntary returnee</i>	rapatrié de plein gré	

**IV.2 TERMES LIES AU STATIONNEMENT, AU LIEU DE SEJOUR ET A L'INFRASTRUCTURE**

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>camp site</i>	campement terrain	
<i>cooperative housing</i>	coopératives de logement	
<i>do-it-yourself housing</i>	auto-construction	
<i>encampment</i>	stationnement	Le terme de « stationnement » se définit comme l'arrêt prolongé dans le temps des Gens du voyage, de leurs familles et de leurs abris mobiles sur une aire [voir CM R.(2004)14].
<i>halting site</i>	site de halte	
<i>informal vs. illegal settlement</i>	camps non autorisés vs. campements interdits	La distinction n'est pas toujours très nette dans les textes. « <i>Informal settlement</i> » peut-être précisé par « campement non officiellement autorisé », voire « campement sauvage ».
<i>minimum facilities</i>	équipement minimal en infrastructures	Le terme « équipement minimal en infrastructures » se définit comme un point d'eau, un raccordement au réseau électrique,

		des sanitaires et une benne à ordures [voir CM R.(2004)14].
<i>mobile home</i>	abri mobile	Par « abri mobile », on entend tout espace clos servant de domicile aux Gens du voyage et susceptible d'être remorqué [voir CM R.(2004)14].
<i>right of encampment</i>	droit de stationnement	
<i>sanitation</i>	Assainissement ; infrastructures sanitaires	
<i>security of tenure</i>	sécurité d'occupation sécurité des droits fonciers sécurité de maintien dans les lieux	
<i>settlement</i>	quartier campement (camp) site d'accueil	« quartier » est utilisé pour les populations sédentarisées et « campement » (ou « camp ») pour les populations itinérantes. Si le contexte n'est pas précisé, on peut utiliser « site d'accueil ».
<i>short-stay areas</i>	aires de passage	Les aires de passage sont celles où ils font halte pour quelques jours ou quelques semaines durant leur période d'activité itinérante (durée maximale d'un mois environ) [voir CM R.(2004)14].
<i>site vs. encampment area</i>	aire vs. aire d'accueil	Le terme « aire d'accueil » se définit comme l'emplacement réservé ou créé spécialement pour le stationnement des Gens du voyage; le terme « aire » se définit comme étant tout emplacement utilisé par les Gens du voyage pour leur stationnement: il inclut les aires d'accueil, les aires traditionnelles, les aires occasionnelles [voir CM R.(2004)14].
<i>traditional encampment areas</i>	aires traditionnelles de stationnement	Le terme d'« aires traditionnelles de stationnement » se définit comme les aires habituellement utilisées par les Gens du voyage pour leur séjour. Concernant les Gens du voyage semi-itinérants, les aires de stationnement désignent les endroits où les Gens du voyage prennent généralement leurs quartiers d'hiver (durée maximale d'environ 6 mois) [voir CM R.(2004)14].
<i>transit/halting site</i>	site de transit/de halte	Le terme « site de transit/de halte » désigne le lieu dans lequel des Gens du voyage sont admis dans l'attente d'être relogés ou de se déplacer à nouveau [voir CM R.(2005)4].
<i>water supply</i>	point d'eau approvisionnement en eau	

### IV.3 TERMES LIÉS AUX EXPULSIONS

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>deportation</i>	- expulsion, au sens de reconduite à la frontière; exécution de l'ordre d'expulsion [étrangers]; - bannissement [ressortissants]	(faux-ami : voir <i>transportation</i> et <i>eviction</i> )  En français, « expulsion » signifie le renvoi légitime d'un pays d'un non-citoyen interdit de territoire ou criminel.  Le terme anglais «deportation» ne se traduit pas en français par «déportation» (voir <i>transportation</i> ).
<i>deportation order</i>	interdiction du territoire	
<i>evacuation</i>	évacuation	
<i>eviction</i>	expulsion (par exemple d'un logement)	
<i>eviction order</i>	mandat d'expulsion	
<i>Expulsion</i> (voir définition en anglais *)	expulsion	Acte par lequel l'autorité compétente d'un État somme ou contraint un ou plusieurs individus étrangers se trouvant sur son territoire, d'en sortir dans un bref délai ou immédiatement et leur interdit d'y pénétrer à nouveau.  * Deportation is a procedure under [national] law that is distinct from expulsion in that it refers to aliens who have entered a state in violation of its immigration law, whereas expulsion affects all and primarily legally settled aliens.
<i>non-expulsion principle</i> <i>principle of non-refoulement</i>	principe de non-refoulement	
<i>removal</i>	éloignement renvoi	
<i>transportation</i>	déportation	A ne pas confondre avec « expulsion » (voir plus haut) et à ne pas traduire par son faux-ami « deportation » en anglais.  «déportation» est un terme qui signifie : «internement dans un camp de concentration à l'étranger» ou «transport définitif d'un condamné hors du territoire» (peine politique afflictive et infamante). En français, le terme est largement connoté par la politique nazie de déportation dans les camps de concentration et d'extermination pendant la dernière guerre mondiale.

### IV.4 TERMES LIÉS A LA SITUATION DES FEMMES ET A LA SANTE

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>coerced sterilisation</i>	stérilisation forcée	
<i>gender balance</i>	parité hommes-femmes	

<i>gender equality</i>	égalité des sexes	
<i>reproductive health</i>	santé génésique	

#### IV.5 TERMES LIES A LA MEDIATION

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>intercultural mediation for Roma</i>	médiation interculturelle pour les Roms	La médiation est une des mesures utilisées en Europe dans le but de surmonter les inégalités auxquelles sont confrontés les Roms en matière d'accès à l'emploi, aux services de santé et à une éducation de qualité. Elle consiste à faire appel à des personnes issues des communautés roms locales ou ayant une bonne connaissance des questions relatives aux Roms pour servir de médiateurs entre les Roms et les institutions publiques.
<i>employment mediators</i>	médiateurs pour l'emploi	
<i>health mediators</i>	<u>médiateurs sanitaires</u> médiateurs de santé	Le rôle des médiateurs sanitaires est tout à la fois de servir d'interface entre les patients roms et les professionnels de la santé, de fournir une éducation à la santé et d'aider les communautés roms à obtenir les documents et assurances nécessaires [voir CM R.(2006)10]. Ce sont des travailleurs sociaux, généralement d'origine rom, et souvent des femmes, qui ont pour objectif de retisser les liens entre les roms et leurs familles vivant dans des zones (quartiers, villages) isolées et les institutions publiques (médecins, hôpitaux, etc.). On trouve des médiateurs roms dans d'autres domaines (écoles, agences pour l'emploi).
<i>school assistants and mediators</i>	assistants et médiateurs scolaires	Les deux concepts doivent être séparés selon un rapport de la DG IV (DGIV/EDU/ROM(2004)11) : le terme d' <i>assistant scolaire</i> renvoie à une fonction subalterne qui pourrait maintenir l'inégalité dans laquelle se trouvent les Roms par rapport à la société environnante ; le terme de <i>médiateur scolaire</i> intègre la notion d'équilibre entre les deux parties. L'idée de médiation renvoie à un processus qui a lieu entre deux parties placées sur un pied d'égalité et peut ainsi favoriser la mise en place d'une relation plus équilibrée entre l'école et la communauté rom. Les fonctions sont à différencier : l'assistant scolaire travaille essentiellement dans l'école et la salle de classe. Le médiateur, quand à lui, sert d'interface entre l'institution scolaire et la communauté. Mais le lien entre les deux reste clair : la fonction de « médiation ». En effet, les assistants ont aussi un rôle de médiateur par rapport aux élèves et aux parents.

## IV.6 TERMES LIÉS À L'HISTOIRE, LA LANGUE ET LA CULTURE

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<u>codification</u> vs. <u>standardisation</u> [of the Romani language]	<u>codification</u> vs. <u>standardisation</u> [de la langue romani]	Dans un rapport [MIN-LANG (2005)19] du Secrétariat de la Charte des langues régionales ou minoritaires à la DG1, qui fait suite à une audition publique avec le Forum européen des Roms et des Gens du voyage, il est recommandé d'éviter de parler, notamment en français, de « standardisation » de la langue romani, et de préférer le terme de « codification », standardisation pouvant avoir une connotation d'« unification » et d'« assimilation ».
<u>Roma genocide</u> <u>Roma Holocaust</u>	<u>génocide des Roms</u> Holocauste des Roms	<p>En romani, il existe plusieurs termes pour désigner le génocide des Roms perpétré par les nazis (en fonction des communautés et des variantes linguistiques): « Samudaripe(n) » « Phar(r)aj(i)mos » ou « Por(r)ajmos ».</p> <p>Samudaripe(n) signifie « meurtre de tous », à rapprocher du terme « Shoah » (« anéantissement ») employé par les Juifs. « Phar(r)aj(i)mos » et « Por(r)ajmos » signifient « qui dévore ».</p> <p>Dans les textes les plus récents du Conseil de l'Europe, « <u>génocide des Roms</u> » est plus fréquemment utilisé qu'« Holocauste des Roms », suivi, généralement, des deux termes en romani « <u>Samudaripen/Pharrajimos</u> ».</p> <p>Au total, il est estimé qu'environ 500 000 Roms et Sintés auraient été exterminés durant la seconde guerre mondiale, ce qui, en pourcentage, en fait le groupe ethnique le plus touché par les massacres nazis. Plus de 90 % de la population rom et sinté de certains pays a été exterminée par les régimes fascistes.</p> <p>Dans la seule nuit du 2 au 3 août 1944, 2 897 Roms et Sintés, essentiellement des vieillards, des femmes et des enfants, ont été massacrés dans le Zigeunerlager («camp tzigane») du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau (au moins 23 000 Roms et Sintés ayant été gazés dans ce camp pendant la seconde guerre mondiale).</p> <p>La date du 2 août a donc été choisie par les organisations roms et par un certain nombre d'Etats membres pour commémorer toutes les victimes roms et sintés de cette période.</p>

		Pour plus d'informations, voir le site conjoint du Conseil de l'Europe et de l'OSCE : <a href="http://www.romagenocide.org">www.romagenocide.org</a> (notamment la carte interactive).
--	--	--

#### IV.7 TERMES LIES AUX POLITIQUES

Terme anglais	Terme français	Commentaires
<i>empowerment</i>	- autonomisation ; - responsabilisation ; - renforcement de l'autonomie ; - émancipation	
<i>good practice</i>	bonne pratique	Le Conseil de l'Europe a pris le parti, notamment dans le cadre de sa base de données sur les politiques et les bonnes pratiques relatives aux Roms, de prendre en considération la définition d'une bonne pratique donnée par Olivier Serrat, à savoir :  « Une bonne pratique est définie comme quelque chose dont il a été testé et prouvé que ça fonctionnait d'une certaine façon – soit complètement ou en partie mais avec au moins quelques preuves d'efficacité – et qui peut avoir un impact concret dans n'importe quel autre contexte. Trois niveaux possibles de bonnes pratiques ressortent de ceci : les pratiques prometteuses, les pratiques éprouvées et les pratiques reproduites (ou meilleures) ».
promising practices	pratiques prometteuses	Les <u>pratiques prometteuses</u> sont des projets ou initiatives considérés a priori comme étant de bonnes pratiques mais pour lesquels il n'a pas été trouvé de documents ou de rapports d'évaluation attestant de leur efficacité sur le terrain.
demonstrated practices	pratiques éprouvées	Les <u>pratiques éprouvées</u> sont des projets transférables, innovants et orientés vers le long terme qui ont été identifiés comme étant de bonnes pratiques à la suite d'évaluations transversales associant les bénéficiaires, et validées en tant que telles par des personnes extérieures au projet.
<u>reproduced</u> (or best) practices	pratiques <u>reproduites</u>	Les <u>pratiques reproduites</u> sont des pratiques éprouvées et qui ont été reprises à d'autres niveaux (local, régional, national ou dans un autre pays).
<i>(free) legal aid</i>	aide judiciaire (gratuite)	
<i>mainstream policies</i>	politiques générales	

<i>mainstreaming</i>	intégration (des stratégies) dans les politiques générales	
<i>outreach measures</i>	mesures ciblées	
<i>targeted policies</i>	politiques ciblées	
<i>umbrella organisation</i>	organisation faîtière	Organisation au niveau fédéral ou national qui recouvre un ensemble de plus petites unités d'organisations non gouvernementales. Le terme « faîtière » est un helvétisme.

**PERSONNES DE CONTACT POUR LE GLOSSAIRE:**

**Service de la traduction française :**

Claire Pedotti ([claire.pedotti@coe.int](mailto:claire.pedotti@coe.int))

**Service de la traduction anglaise :**

Alan McDonald ([alan.mcdonald@coe.int](mailto:alan.mcdonald@coe.int))

**Equipe d'appui du RSSG pour les questions relatives aux Roms :**

Michaël Guet ([michael.guet@coe.int](mailto:michael.guet@coe.int))

**Direction de l'Education/Equipe d'appui du RSSG pour les questions relatives aux Roms :**

Aurora Ailincăi ([aurora.ailincăi@coe.int](mailto:aurora.ailincăi@coe.int))